

Bilan positif après une 1^{re} année de mandat



Bonjour à tous !

Nous vous avons promis une saine gestion et une administration transparente. Plusieurs rumeurs circulent dans la municipalité concernant divers dossiers, donc, j'ai décidé de vous informer afin que chacun puisse comprendre l'état des dossiers en cours.

Mercredi le 28 février 2007 avait lieu par les vérificateurs, le dépôt du bilan de notre premier mandat se terminant au 31 décembre 2006. Nous avons donc un surplus de **41 172 \$**. Ce montant est appliqué sur le remboursement du déficit accumulé ce qui aura pour effet d'abaisser la dette et ce qui nous permet de combler le déficit en trois (3) ans au lieu de cinq (5) ans; qui nous fera donc économiser un peu plus de 10 000 \$, ce qui est très appréciable. Donc il ne restera que l'année 2008 et 2009 pour le remboursement de la dette.

Comme vous pouvez le constater, lors de notre campagne électorale, nous vous avons mentionné que nous serions très vigilants avec une saine gestion de vos dollars tout en continuant à améliorer nos infrastructures. Un tel résultat n'est pas sans mentionner l'excellent travail de notre directeur-général, Madame Thibodeau qui tient à vérifier avec rigueur à ce que chaque dépense soit essentielle et budgétée, ainsi que le comité d'administration qui voit à une saine gestion, Messieurs Clément Marcoux et Ghislain Pouliot.

Développement de la Chaudière!

Pour le Développement la Chaudière, la première année fut concluante avec la vente de sept (7) terrains et la construction de six nouvelles maisons ce qui nous permet d'auto-financer le projet par lui-même et en plus des taxes que ce projet rapporte. La 2^e année s'annonce très bien, nous avons prévu sur le budget cinq (5) nouveaux terrains vendus pour rentabiliser cette prochaine année. Pour bien comprendre la situation : Afin de rembourser le capital et les intérêts de l'investissement fait, la Municipalité doit vendre cinq (5) terrains / année et aucun montant n'est chargé sur le compte de taxes. Les revenus équilibrent les dépenses.

Alors qu'on se le dise, ce projet est très bénéfique pour Scott. Ça amène des jeunes couples qui auront des enfants donc un plus pour notre école. De plus, ces nouveaux arrivants investissent dans nos commerces et sont la relève de demain. Unissons donc nos efforts pour continuer à faire un succès du Développement la Chaudière et pour ceux qui sont en désaccord, laissez donc à ceux qui ont à cœur le développement de la Municipalité s'en occuper.

Dossier Bibliothèque municipale

Donc voici l'état du dossier Bibliothèque. Ce printemps nous amorçons la construction de la Bibliothèque. Le contrat est octroyé à la Firme Constructions Olisa Inc. pour un montant total de 286 150,10 \$. Le règlement d'emprunt constituant la construction de la Bibliothèque est approuvé depuis deux (2) ans. Comme c'est là, il n'est pas question de faire de dépassement de coût. Nous nous considérons chanceux qu'après deux (2) ans d'écart entre l'estimé et l'ouverture des soumissions que le résultat soit aussi positif, aucun surplus de dépenses n'est à prévoir.

Par contre, l'état extérieur de la bâtisse incluant la toiture et le drainage laisse à désirer. Le Conseil veut profiter de la construction

pour faire toutes les rénovations obligatoires. Vous savez sans doute, étant propriétaire qu'il est très important de faire l'entretien de nos bâtisses au fur et à mesure, sinon on risque de se retrouver avec de sérieux problèmes.

Depuis l'acquisition par la Municipalité de la Caisse Populaire, une très forte augmentation d'utilisateurs du stationnement se produit tous les jours, nous devons donc repenser la conception du stationnement afin de faciliter son usage. De plus, nous avons découvert un tuyau de 24 pouces qui passe en dessous de la bâtisse qui vient du terrain de balle de la 6^{ème} Rue, ce qui constitue une forte circulation d'eau. Afin de minimiser les conséquences nous devons faire un regard « man hole » afin de connaître l'état de ce tuyau et prendre les dispositions nécessaires afin de contourner le réseau pluvial. Ce n'est pas dans la normalité des choses qu'un tuyau passe en dessous d'un bâtiment. Il sera donc conservé pour l'égouttement de la toiture et des fondations seulement. Ces ajouts à notre construction s'élèvent à 100.000 \$. Comme il est possible de profiter de toutes les promesses de subvention soit : le Ministère des Affaires Culturelles (205.000 \$), le Pacte Rural (45 000 \$) et la Campagne de financement (26 000 \$). La décision de continuer le projet a été prise après mûre réflexion et à l'unanimité. Avons-nous les moyens de laisser passer une telle somme? Alors, gens de Scott faisons une réussite de ce projet, on compte sur vous pour participer à la Campagne de financement. Plus la campagne sera positive, moins gros sera l'emprunt.

Les autres dossiers chauds

Route de contournement

La route de contournement – dossier en attente d'assistance financière, à suivre.

L'assainissement des eaux et le prolongement d'aqueduc

Le dossier est en cours d'étude, une demande de subvention est

Suite en p.2

DATES À RETENIR!

AVRIL						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

- Les bureaux municipaux sont fermés
- Assemblée du Conseil municipal
- Cueillette des ordures ménagères
- Cueillette sélective recyclage
- Ouverture de la bibliothèque 19 h à 20 h 30
- Les bambineries

À LIRE CE MOIS-CI

- Bilan positif après une 1^{re} année de mandat
-
- Votre conseil... en bref
-
- Félicitations à toi Nicole!
-
- Chevaliers de Colomb
-
- Licences de chiens
-
- Offre d'emploi
-
- Soccer été 2007
-
- Cercles des Fermières de Scott
-
- Communiqué MRC de La Nouvelle-Beauce
-
- Souper bénéfique pour La Maison de Répit La Fontaine
-
- Le printemps arrive à grand pas...

déjà présentée depuis un certain temps. Il est bien entendu que des travaux de cet envergure (environ trois millions) ne se font pas sans subvention. Les contribuables n'ont pas les moyens de payer cet investissement sans subvention.

Manoir Atkinson

Certains disent que la Municipalité s'est porté acquéreur du Manoir Atkinson, l'offre a été faite à la Municipalité d'acheter le Manoir, reste à connaître l'étendue de l'investissement et la

vocation à lui donner. C'est sûr que c'est un joyau de la Municipalité mais il faudra connaître tous les tenants et aboutissants avant de prendre une décision et la population sera appelée à se prononcer sur un tel dossier comme tous les dossiers d'ailleurs qui nécessitent des règlements d'emprunt.

Au fait, nous avons eu seize (16) nouvelles constructions en 2006 et la population a grimpé à 1826 personnes. Merci à tous ceux qui veulent que Scott continue de progresser et vos efforts

sont toujours les bienvenus. N'est-ce pas que ce bilan positif, pour notre municipalité, est le coup de pouce qu'il lui faut pour continuer à progresser? Nous espérons que cette gestion saine et transparente satisfera la majorité d'entre vous.

Merci à **tous** les membres du conseil, ainsi qu'à nos employés, pour leurs efforts et leur bon support.

Yvan Leblond, maire

VOTRE CONSEIL... EN BREF

RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCOTT

Séance spéciale du 28 février 2007

- 1- Acceptation du rapport financier pour l'année 2006 présenté et préparé par la Firme Lachance, Parent, CA Inc. (Surplus de 41 172 \$).
- 2- Nomination de la Firme Lachance, Parent CA Inc. à titre de vérificateurs pour l'année 2007.
- 3- Avis de motion est donné qu'un règlement portant le n° 204 et ayant pour objet la consolidation de dettes sera présenté lors d'une prochaine assemblée. Modification à la baisse du montant initial.
- 4- Le montant alloué au célébrant de mariage pour l'année 2007 sera de 200 \$.
- 5- La Municipalité autorise M. Yvan Leblond, maire, Madame Nicole Thibodeau, directeur-général ainsi qu'un conseiller à assister au congrès de la FQM. Les frais de déplacement (repas et kilométrage) ainsi que le remboursement des frais hôteliers.
- 6- La Municipalité de Scott n'est pas intéressée à diviser son territoire municipal en districts électoraux pour la prochaine élection qui aura lieu en 2009.

Séance régulière du 5 mars 2007

- 1- Règlement numéro 204 décrétant la consolidation du déficit accumulé non pourvu au 31 décembre 2006 tel que démontré au rapport financier au montant de 221 000 \$ au lieu de 263 000 \$.
- 2- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 197 relatif à l'adoption du règlement du plan d'urbanisme de la Municipalité de Scott.
- 3- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 198 relatif à l'adoption du règlement de zonage de Scott.
- 4- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 199 relatif à l'adoption du règlement de lotissement de Scott.
- 5- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 200 relatif à l'adoption du règlement de construction de Scott.
- 6- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 201 relatif à l'adoption du règlement relatif aux conditions d'émission d'un permis de construction de Scott
- 7- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 202 relatif à l'adoption du règlement sur les permis et certificats de Scott.
- 8- Dépôt et acceptation du 1^{er} projet de règlement numéro 203 relatif à l'adoption du règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de Scott.

- 9- Acceptation de la dérogation pour la construction de la Bibliothèque municipale.
- 10- Demande de dérogation pour le 35, rue des Bouleaux. Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure mais suggère d'accepter la reconstruction de la nouvelle résidence avec une marge latérale gauche identique au chalet existant.
- 11- Acceptation de la soumission du Groupe Leclerc Architecture Inc. pour la fabrication des plans de la caserne incendie étant le plus bas soumissionnaire.
- 12- Acceptation du règlement numéro 194 portant sur les nuisances et abrogeant les règlements numéros 79 et 106.
- 13- Acceptation du règlement numéro 195 portant sur les animaux et abrogeant le règlement numéro 81.
- 14- Acceptation de la démission de Monsieur Pierre Roy comme pompier de la Municipalité de Scott.
- 15- Le conseil de la Municipalité appuie la démarche de la MRC Nouvelle-Beauce afin d'éliminer les frais d'interurbains entre les utilisateurs des Municipalités du territoire de la MRC de même que pour les appels en provenance de ces Municipalités qui sont logés dans les différents secteurs des Villes de Québec et de Lévis.
- 16- La Municipalité autorise la MRC Nouvelle-Beauce à commander pour et au nom de la Municipalité les équipements incendie auprès de la compagnie CMP Mayer de même que la compagnie Boivin & Gauvin et s'engage à prendre livraison du matériel commandé à la MRC Nouvelle-Beauce en plus
- 17- d'assurer le paiement directement auprès du fournisseur à la suite de la réception de la facturation selon les montants budgétés.
- 18- Des lettres de félicitations seront adressées aux marchands IGA Boucherie Veilleux Inc. et Métro G.F. Labonté pour la mise en valeur des produits régionaux.
- 19- La Municipalité de Scott demande à la MRC Nouvelle-Beauce d'inclure dans sa demande à la C.P.T.A.Q. tous les terrains situés dans les zones déstructurés indiqués au schéma qui sont situés sur la route Kennedy et sur la rue Drouin.
- 20- La Municipalité donne l'autorisation au Grand Prix cycliste de Sainte-Marie de circuler sur le territoire de Scott, dimanche le 12 août prochain.

LICENCES DE CHIENS

Le responsable pour le recensement des licences de chiens fera la tournée de tous les propriétaires. La licence pour 2007 vous sera livrée en même temps que le paiement reçu, soit en argent ou par chèque à l'ordre de la Municipalité. Le coût est de 20,00 \$. Un reçu vous sera émis immédiatement.

OFFRE D'EMPLOI POMPIER À TEMPS PARTIEL (2 postes)

FONCTION :

Sous l'autorité du directeur et des officiers, le pompier est appelé à intervenir lors de situations d'urgence (incendie, accident, inondation, etc.) sur tout le territoire de la municipalité ainsi que sur d'autres territoires requérant l'entraide. Il sera également appelé à participer aux programmes de visites préventives.

EXIGENCES REQUISES :

- Être âgé de 18 ans et plus;
- Être disponible pour les formations, les pratiques et les interventions nécessitant le Service de Sécurité Incendie;
- Posséder une expérience comme pompier volontaire peut être un atout;
- Avoir une bonne condition physique;
- Aimer travailler en équipe et avoir de l'entregent;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Aucun antécédent judiciaire.

SALAIRE :

Le salaire est établi selon la convention en vigueur.

Les candidats intéressés doivent prendre rendez-vous avec Monsieur Ghislain Jacques, directeur du Service de Sécurité Incendie, au 387-2037.

La sélection sera effectuée par la suite par le directeur et les officiers.

NOTE : Le genre masculin a été utilisé dans la présente offre, mais cet emploi s'applique tant aux hommes qu'aux femmes.

Félicitations à toi Nicole!

Le conseil municipal de Scott tient à souligner la nomination de Madame Nicole Thibodeau, directeur-général de Scott, sur le Comité du Service d'achat des municipalités et des M.R.C. au sein de la Fédération Québécoise des Municipalités. Madame Thibodeau, siègera sur ce comité avec ces membres à titre de présidente.

Félicitations à toi et bon succès, le Conseil municipal de Scott

Liste des membres du Comité SAM et coordonnées :

Mme Diane Gingras	Lavaltrie
M. Alain Boisvert	Drummondville
M. Alain Gravel	L'Amiante
Mme Nicole Thibodeau	Scott
M. Eddy Alain	Saint-Léonard de Portneuf
M. Jean-Pierre Coache	Stoneham & Tewkesbury
M. Claude Bélanger	Saint-Jean (Île d'Orléans)
Mme Hélène Giguère	FQM
M. Patrick Carrier	FQM

CHEVALIERS DE COLOMB

Les Chevaliers de Colomb de Scott et de Saint-Bernard remercient les bénévoles qui ont fait la vente de billets. Le tirage a eu lieu le 11 mars 2007. Félicitations aux heureux gagnants de 100,00 \$ à Scott.

Monsieur Raymond Fortin
Madame Nathalie Godbout
Madame Sonia Gosselin
Monsieur Michel Poulin & Renaud Vachon
Monsieur Raoul Drouin
Monsieur Normand Fillion et Madame Lyne Ménard
Madame Françoise Grégoire
Monsieur Jean-Paul Lacroix, prête
Madame Céline Lemieux 250,00 \$

Monsieur Clermont Giroux, responsable

SOCCER ÉTÉ 2007

Les inscriptions auront lieu à la Salle Multifonctionnelle les 3 et 4 avril de 18 h à 20 h.

S'adresse aux jeunes nés entre 1992 et 2002 (5 à 15 ans).

Coût 60,00 \$.

Pour informations :
387-1525 ou 387 5622

Cercle des Fermières de Scott

Invitée : Nathalie Fournier, esthéticienne

Invitée : Lavette, avec Ginette Giroux

Comptoir libre

Pensée : L'amitié, c'est un bourgeon que j'ai vu naître et s'épanouir en une fleur merveilleuse.

COMMUNIQUÉ



Pour faire suite à la session régulière du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce tenue le 20 février 2007, voici un résumé de certains dossiers traités.

Filière porcine

Le conseil de la MRC a adopté une demande au ministre de l'Agriculture pour qu'il réunisse tous les intervenants de l'industrie porcine québécoise afin de convenir de nouvelles façons de faire et pour trouver une solution durable et rentable à la production porcine, la transformation et la mise en marché de cette industrie. Rappelons que la production porcine en Nouvelle-Beauce représente 35 % du cheptel porcin de la région Chaudière-Appalaches et 11 % de la production québécoise.

De plus, le conseil de la MRC demande également au gouvernement du Québec de revoir les règles fiscales qui avantagent certaines régions (régions ressources) afin d'accorder plutôt une aide fiscale aux entreprises en fonction du secteur d'activités et d'inscrire l'industrie porcine dans un des secteurs d'activités admissibles à de l'aide. Cette demande vise principalement à contrer les effets négatifs de la mondialisation des marchés et d'éviter une concurrence interrégionale alors que celle en provenance de l'extérieur du pays est notre plus grande menace.

CLD de La Nouvelle-Beauce - Nominations au conseil d'administration

Le conseil a reconduit les mandats de M. Richard Lehoux, préfet et M. Yvan Leblond, maire de Scott au conseil d'administration du CLD de La Nouvelle-Beauce. Le mandat de ces personnes est de deux (2) ans et prendra effet lors de l'Assemblée générale annuelle du CLD qui a lieu le 21 mars 2007.

Rivière Morency - Transaction concernant la répartition de coûts de travaux

Une transaction est intervenue entre le bureau des délégués des MRC de La Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche, ces deux (2) MRC ainsi que la municipalité de Vallée-Jonction concernant la répartition des coûts défrayés par cette municipalité pour l'exécution de travaux afin de rétablir l'écoulement normal des eaux de la rivière Morency, et ce, à la suite des pluies diluviennes de l'été 2002.

Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois

Le conseil a mandaté le préfet de la MRC afin de déposer un mémoire lors de la tournée régionale de consultation de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois. Cette commission est chargée d'établir un diagnostic complet de l'avenir du secteur et tiendra des consultations dans l'ensemble des régions du Québec. Pour ce faire, elle recevra les commentaires et visions de la population ainsi que des intervenants du monde agricole lors de la tournée provinciale d'audiences publiques et formulera des recommandations au gouvernement du Québec. Le mémoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce sera déposé à la commission dans la semaine du 26 mars prochain lors de l'audition prévue à Saint-Joseph-de-Beauce.

Annulation des frais interurbains entre les municipalités de la Nouvelle-Beauce et des municipalités voisines

Le conseil de la MRC a adressé une demande aux entreprises Télus et Bell Canada afin qu'elles évaluent les coûts pour élargir la zone locale d'appels, et ce, afin d'éliminer les frais d'interurbains entre les utilisateurs des municipalités du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce, de même que pour les appels en provenance de ces municipalités qui sont logés dans les différents secteurs des villes de Lévis et de Québec. Cette démarche doit respecter les règles du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qui régit les requêtes entourant le traitement des demandes d'élargissements des zones locales d'appels. Également, le conseil a adressé une demande d'appui auprès de la Ville de Lévis et la Ville de Québec dans ce dossier.

Lieu de la session régulière de mai 2007

Le conseil de la MRC avise la population qu'il tiendra sa session régulière du 22 mai 2007 dans la municipalité de Sainte-Marguerite à compter de 18 h et invite les citoyens à y participer afin que les élus puissent mieux connaître les enjeux municipaux du territoire.

Pour des informations supplémentaires, veuillez contacter :
Richard Lehoux, préfet
Téléphone : 387-3444

Samedi 28 avril 2007, nous vous invitons à notre
5^e édition de notre souper bénéfique au profit de
La Maison de Répit La Fontaine.

Notre objectif est d'amasser des fonds pour notre maison qui soutient
les familles vivant avec une personnes présentant des limitations
physiques et/ou intellectuelles.

Soirée dansante • Animation par Steve Labrecque, Chansonnier
Plus de 4000\$ en prix • Activités surprises • Tirage par élimination

Heure : 17h30 • Lieu : Polyvalente Benoit-Vachon • Coût : 100\$ (valide pour 2 personnes)

Pour plus d'informations, contactez Mélissa Gosselin ou Daniel Leblond au 475-4123



LE SERVICE DIAPASON RETRAITE

UNE APPROCHE CLÉ EN MAIN, EFFICACE ET RASSURANTE!

Il est difficile de prévoir sur combien d'années s'étendra votre retraite. Voici une solution de placement structurée pour vous apporter la tranquillité d'esprit et d'accroître la durée de votre capital!

Renseignez-vous sans tarder auprès d'un conseiller de votre caisse! Il saura vous proposer de bonnes stratégies d'optimisation de votre capital de retraite!

Desjardins
Caisse populaire
du Nord de la Beauce

Siège social
106, route du Vieux-Moulin
Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0
Tél. : 418 882-5678 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 882-5637
Centre de services de Scott
1060, route Kennedy
Scott (Québec) G0S 3G0
Tél. : 418 387-5804 • Sans frais : 1 866 982-5678
Télécopieur : 418 387-6547

LE PRINTEMPS ARRIVE À GRAND PAS... ÊTES-VOUS PRÊT EN CAS D'UNE INONDATION?

Comme vous le savez tous, à l'arrivée du printemps, nous devons être prêt à toutes les éventualités en cas d'inondation. La rivière Chaudière est une beauté de la nature qui traverse notre belle municipalité, mais celle-ci peut prendre un autre aspect et nous mettre dans une mauvaise situation!

N'oubliez pas que le plus important est d'abord votre sécurité et celle de vos proches!

C'est pourquoi la municipalité a établi un plan d'intervention en cas d'inondation afin d'intervenir rapidement et vous invite à prendre connaissance de quelques points pouvant vous aider avant, pendant et après une inondation :

AVANT :

- Restez informé des risques d'inondation soit par radio ou en vous informant auprès de la municipalité.
- Gardez proche de vous en cas d'urgence: une lampe de poche, un radio avec des piles neuves, de la nourriture, vos médicaments et une trousse de premiers soins.
- Enlevez du sous-sol tous les objets pouvant flotter ou être endommagés et les déménager à l'étage supérieur.
- Fermez l'entrée principale d'alimentation d'eau.
- Fermez l'entrée électrique SEULEMENT si le plancher est sec et qu'il n'y a aucun danger. Si celui-ci a une infiltration déjà apparente, NE PRENEZ PAS DE RISQUE et contactez le service d'Hydro-Québec.
- Communiquez avec des parents ou des amis afin de prévoir un endroit pour vous réfugier ou communiquez avec les autorités afin de vous rendre au centre d'hébergement établi par la municipalité.

PENDANT :

- Évitez la panique. Si vous avez des problèmes de santé, communiquez rapidement avec le CLSC ou le service d'urgence 911.
- N'attendez pas que les routes soient impraticables avant de quitter votre résidence.
- Quittez votre domicile si le niveau de l'eau vous y oblige ou si les autorités le demandent.
- Prenez avec vous des vêtements chauds, des imperméables ainsi que vos cartes d'identité.
- Communiquez avec la municipalité afin de l'informer que vous n'êtes plus à l'intérieur de votre résidence et informez-les de l'endroit où vous serez si vous ne vous présentez pas au centre d'hébergement établi par la municipalité.
- Écoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.

MESSAGE IMPORTANT :

Il va s'en dire que votre vie peut être en danger lorsque les autorités vous demandent de quitter votre domicile. Nous vous demandons donc votre collaboration afin de protéger votre vie, celle de vos proches ainsi que celle des gens qui vous portent secours. Il ne faut pas oublier que lorsque le courant de la rivière devient de plus en plus fort, il devient plus difficile pour les autorités de vous secourir.

Si vous utilisez votre véhicule, il est important de respecter les barrières de sécurité installées par les autorités. Le simple fait de vous déplacer avec votre véhicule sur les routes inondées peut risquer de vous mettre en danger.

APRÈS :

Il ne faut pas oublier que l'eau de l'inondation qui a pénétré chez vous est contaminée et risque d'être dangereuse pour votre santé. Voici quelques conseils :

- Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été touchés par l'eau
- Assurez vous que l'eau de votre puit ou que l'eau d'aqueduc est potable et qu'elle ne comporte aucun risque avant de la consommer. Il est préférable d'attendre un dizaine de jours avant de consommer votre eau.
- Nettoyez, à l'aide de désinfectant, les pièces qui ont été inondées.

Faites un inventaire complet des dommages. Prenez des photos ou des bandes vidéos des biens endommagés. Conservez vos pièces justificatives tels que les reçus et les preuves d'achat afin que le tout soit conforme pour une demande à votre assureur ou pour une demande d'assistance financière auprès du ministère de la Sécurité publique.

LE GRAND MÉNAGE :

Vous devez d'abord retirer l'eau et jeter tous les matériaux absorbants tel que la laine minérale et les tapis qui sont entrés en contact avec l'eau.

Les risques de moisissure sont très importants et peuvent causer de graves problèmes de santé pour vous et les membres de votre famille. Il est donc important de désinfecter avec de l'eau de Javel. Vous devez nettoyer toutes les surfaces qui ont été en contact avec l'eau et ensuite bien ventiler afin de faire abaisser l'humidité à un niveau acceptable.

Pour plus de renseignements, concernant les procédures en cas d'inondation, consultez le site Internet du ministère de la Sécurité publique www.msp.gouv.qc.ca ou communiquez avec les autorités municipales.

Voici des numéros de téléphone pouvant vous être utiles en cas d'urgence :

Municipalité de Scott	387-2037	CLSC	387-8181
Service de Sécurité Incendie	9-1-1	Hydro-Québec	1 800 790-2424
Ambulance	9-1-1	Ministère du Transport	1 418 774-3440
Protection civile	387-2037		

